

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 28 novembre 2016**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère  
Messieurs les conseillers

Joëlle Larente  
Luc Lemire  
Jean-Claude Guindon  
Jean-François Girard  
Yannick Proulx

Est également présente :

L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Céline Dufresne

Dans la salle : aucune personne

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2016-11-339 Nomination de Madame Céline Dufresne**

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme Madame Céline Dufresne, attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire, afin de prendre les minutes de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE

**2016-11-340 Renonciation à l'avis de convocation**

**CONSIDÉRANT** la présence de tous les membres du Conseil, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de tenir une séance spéciale du Conseil afin qu'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local relativement à des travaux de réhabilitation de la montée de la Côte-Rouge soit transmise dans les meilleurs délais.

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à une séance spéciale et renonce à l'avis de convocation.

ADOPTÉE

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Nomination de Mme Céline Dufresne, attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire pour la prise de note de la présente séance;
3. Renonciation de l'avis de convocation;
4. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local relativement à des travaux de réhabilitation de la montée de la Côte-Rouge
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

**2016-11-341 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local relativement à des travaux de réhabilitation de la montée de la Côte-Rouge**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a pris connaissance des modalités d'applications du Volet – Accélération des investissements sur le réseau local (AIRRL);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise la Ville de Mirabel à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local relativement à des travaux de réhabilitation de la montée de la Côte-Rouge et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

**QUE** ce Conseil consent à ce que la Ville de Mirabel agisse comme maître d'œuvre dans ce dossier.

**QUE** les coûts des travaux non subventionnés soient répartis à 50 % entre la Ville de Mirabel et la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

### **Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 22 h 45.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 22 h 45.

**2016-11-342 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon  
Maire**

**Céline Dufresne  
Attachée d'administration à la direction générale  
et au cabinet du maire**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon  
Maire**